Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009
60430 Abbecourt
☎ 09.62.60.44.03
mairie@abbecourt.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° A2021070

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre 1 – 8ème partie – Signalisation Temporaire

Considérant que les travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension/éclairage public/ télécom, rue du Gros Poirier et rue du Bachinet, ne peuvent se faire sans restriction de circulation

ARRÊTE :

Article 1 : Du 4 octobre 2021 au 31 décembre 2021 inclus, des restrictions de circulation seront mises en place rue du Gros Poirier et rue du Bachinet (limitation de vitesse, stationnement interdit, rétrécissement de chaussée, circulation alternée)

Article 2 : Le nécessaire devra être fait pour laisser la libre circulation aux cars scolaire et véhicules de secours.

Article 3 : La signalisation réglementaire, à la charge de l'entreprise EIFFAGE, titulaire des travaux, devra être conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Abbecourt.

Article 6 : Ampliation sera adressée à l'entreprise EIFFAGE, le centre de secours de Noailles, la Brigade de Gendarmerie de Noailles, la Communauté de Communes Thelloise.

Article 7 : Monsieur le Maire de la commune d'Abbecourt, est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Abbecourt le 23/09/2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jean-Jacques ANTHÉAUME.

MAIRIE D'ABBECOURT (OISE)